

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 040-254003189-20231002-GEO\_DL6\_21023-DE

**N° 6**

**Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte**

Le 2 octobre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

**Avaient donné procuration :**

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

**Etaient excusés :**

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Dominique COUTIERE
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Damien DELAVOIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Pierre PECASTAINGS

**Etaient également présents :**

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur général et M. Damien HAULTCOEUR, Directeur du développement innovation & transformation digitale
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe Attractivité
  - Pour le Pôle Attractivité : M. Bernard SAPHY, Responsable et M. Eric SARGIACOMO,
  - Pour le Pôle « Syndicats Mixtes » : M. Nicolas BRUNIER, Responsable, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

· de prendre acte de la communication du Président relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Avenant au mandat n° 2019-01 portant sur la réalisation de travaux de maintenance et rénovation concernant les bâtiments du Centre de ressources et de développement « Domolandes », aux conditions suivantes :**

- **Titulaire :** SATEL - 242 boulevard Saint-Vincent-de-Paul - BP 137 - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
- **Objet de l'avenant :** prolongation de la durée de la convention de mandat de deux ans supplémentaires, soit jusqu'au 26 novembre 2025
- **Date de signature de l'avenant :** 8 août 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON